

Après que M. Low eut dit «oui», M. Abbott a tiré la conclusion suivante:

Ainsi, il est juste, j'imagine, de supposer que la responsabilité retombe en fin de compte sur le Gouvernement.

Le ministre a ensuite parlé du témoignage du gouverneur de la Banque du Canada à l'époque, M. Graham Towers, devant le comité de la banque et du commerce en 1954. Je renvoie les honorables députés aux pages 714 et 715 du compte rendu non revisé des délibérations du comité du 18 mars 1954. En l'occurrence, le gouverneur de la Banque du Canada traitait ce sujet. Les honorables députés se souviennent que le ministre a cité une partie de ce document et que je lui ai posé une question à ce sujet. Il s'était arrêté à un certain endroit de la citation et je lui ai demandé de lire la ligne suivante. Voici le passage que je demandais au ministre de lire:

D'autre part le gouvernement n'a pas d'excuse possible. S'il disait: «Nous n'étions pas d'accord avec la banque centrale au sujet des mesures prises mais le Parlement lui a donné compétence en la matière, alors qu'y pouvions-nous? La réponse serait, évidemment, que le gouvernement, appuyé au Parlement par la majorité, peut toujours modifier les lois. De fait, je doute fort qu'une mésentente exige une pareille décision, parce qu'il y a des moyens divers de se débarrasser des administrateurs et de la direction. Je suis sûr qu'en cas de désaccord sérieux, c'est ce qui se passerait.

Puis, M. Towers de développer ce sujet. En réponse aux questions du ministre actuel des Finances, alors simple député d'Eglinton et membre de l'opposition officielle, M. Towers a très clairement déclaré qu'en dernier ressort, c'est le gouvernement qui a la responsabilité et qu'en cas de conflit d'opinions, le gouverneur de la Banque devrait démissionner. C'est clair comme de l'eau de roche.

**L'hon. M. Pearson:** Il a changé d'avoir maintenant.

**M. McIlraith:** Ensuite, le ministre a rappelé une déclaration que M. Harris a faite le 10 juin 1956, je pense.

**L'hon. M. Fleming:** En août.

**M. McIlraith:** Le ministre a cité le hansard de cette date-là. Je voudrais signaler une ou deux choses qui se sont passées durant la période des questions et des réponses à l'appel de l'ordre du jour, le 10 août 1956, et dont le ministre a parlé. Une première chose, c'est que M. Harris a déclaré catégoriquement qu'il avait été mis au courant de la décision prise. Puis, le premier ministre d'alors a précisé que le gouvernement faisait totalement confiance aux auteurs des décisions prises. Le gouvernement était d'accord. Aucune confusion possible au sujet d'une divergence de vues éventuelle.

Je ne suis pas certain que le ministre des Finances ait cité la déclaration suivante du

premier ministre d'alors, déclaration qui figure à la page 7600 du hansard du 10 août, en réponse à une des nombreuses questions posées ce jour-là:

...je puis assurer à l'honorable député que la question a été étudiée très sérieusement et que le gouvernement n'a pas décidé d'inviter le Parlement à modifier la loi qui confère cette responsabilité au gouverneur de la Banque du Canada.

Il a été clairement établi, au cours de cette période de questions et de réponses, que la question à trancher, était de savoir si la décision devait être prise par l'entremise de la Banque du Canada. Je crois que personne ne l'a contesté. J'ai relu attentivement ce débat aujourd'hui. Je n'y ai rien vu pourtant qui laisse entendre que le gouvernement pourrait se soustraire à sa responsabilité en ce domaine.

Il est remarquable qu'à la fin de la période des questions et réponses,—et je me le rappelle très bien, parce qu'on s'est quelque peu échauffé à ce moment-là,...

**M. More:** Monsieur l'Orateur, l'honorable député me permet-il une question?

**M. McIlraith:** Non, car il ne me reste que dix-sept minutes. Si le député veut bien me poser sa question à la fin de mes observations, je me ferai un plaisir d'y répondre.

**M. Bell (Carleton):** C'est un bon moyen d'y échapper.

**M. McIlraith:** Je serais tout à fait heureux d'accepter la question de l'honorable député, mais il ne me reste que dix-sept minutes, et je voudrais les employer à exposer mon point de vue le mieux possible. Je me ferai un plaisir de répondre à toute question à la fin de mes remarques.

J'allais dire qu'à la fin de la période des questions et réponses, on a demandé au ministre des Finances d'alors d'aborder le sujet à l'occasion de ses crédits le lendemain; le fait est que le lendemain il en a parlé assez longuement. Il a nettement précisé que le gouvernement n'assumait aucune responsabilité à cet égard, et il a également dit qu'on approuvait la décision de la Banque. On trouvera la plupart des passages que j'évoque à la page 7709 du hansard du 11 août 1956. Qu'il me soit permis de citer officiellement ici une déclaration que l'honorable M. Harris a faite ce jour-là:

Selon le gouvernement et selon la grande majorité des observateurs au courant de la situation, il était sage, étant donné les conditions économiques des douze derniers mois, de modérer le rythme de l'expansion monétaire. Je ne connais pas de personne réfléchie qui prétende ouvertement que l'inflation est un moyen de résoudre le problème que pose la demande trop grande.

Plus loin M. Harris a déclaré:

Il est juste et raisonnable que dans notre régime financier, à l'heure actuelle, nous insistions sur